



2023/30

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-trois, le mardi vingt-six septembre, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de Bohars, légalement convoqué, s'est réuni salle du Conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Arnel GOURVIL, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 19

Présents : 15

Votants : 17

Procurations : 2

Date de convocation du Conseil Municipal : 18 septembre 2023

Étaient présents : Arnel GOURVIL, Pascale ALBERT, Maurice JOLY, Jean-Yves TREBAOL, Sylvie BOTTA-LE ROY, Bruno DUTERTRE, Jean-Yves L'HOSTIS, Yann LE GALL, Raymond LE GOUËFF, Gérald TASSET, Christine BUGNY-BRAILLY, Aurélie STEPHAN, Elise CADOUR, Myriam BOUGARAN, Chantal VAUTRIN ;

Absents excusés et représentés : Thomas PLUVINAGE (pouvoir à Jean-Yves L'HOSTIS), Catherine PREMEL-CABIC (pouvoir à Pascale ALBERT) ;

Absentes excusées : Anne-Lise GOURIOU, Eléonore KERMARREC.

A été élue secrétaire de séance : Pascale ALBERT.

OBJET : Mise en place du dispositif « Argent de Poche »

Rapporteur : Monsieur JOLY Maurice

Monsieur Maurice JOLY indique aux membres du conseil que le dispositif « Argent de Poche » consiste à proposer aux jeunes, de 15 à 18 ans, la réalisation de missions encadrées et indemnisées sur le territoire de la commune,

Pour permettre aux jeunes

- De trouver « un petit boulot » à un âge où les propositions sont rares,
- De connaître la commune,
- De découvrir le travail en équipe,
- De s'impliquer dans l'amélioration de leur cadre de vie.
- Promouvoir l'ouverture culturelle et sociale, à transmettre les valeurs de la République et à développer l'esprit critique,
- Valoriser l'engagement des jeunes et leur participation à la vie de la cité,
- Accompagner les processus d'insertion sociale,
- Permettre aux jeunes de prendre des initiatives et d'expérimenter,
- Favoriser les liens des jeunes entre eux, avec les parents et les institutions.

Il est donc proposé de mettre en place un dispositif dans les conditions suivantes :

- Budget de 900 €

- Signature d'un contrat, pour la participation à des travaux manuels simples, inventaire à la bibliothèque, aide à l'archivage, aide à l'animation extrascolaire et autres pour le compte de la commune
- Interventions des jeunes candidats par créneaux de 3h00 par jour sur une matinée incluant 10 minutes de pause
- Rémunération fixée à 15 € pour chaque créneau, soit une durée de mission effective de 3h00, à verser à l'issue de la réalisation du travail convenu
- Encadrement assuré par des agents du service technique et le coordinateur enfance/jeunesse
- Ces missions pourront se dérouler pendant les vacances scolaires.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité ;

DECIDE de mettre en place le dispositif « Argent de Poche »

FIXE le tarif de 15 € par mission de travail effective de 3h00

FIXE à 900 € le budget « Argent de Poche »

AUTORISE Le Maire à signer tout document se rapportant à cette décision

Le Secrétaire de séance,
Pascale ALBERT

Fait en mairie, le 29 septembre 2023
Pour extrait certifié conforme
Le Maire,
Armel GOURVIL

